

DÉROULEMENT DU STAGE

STAGE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Formules et informations disponibles sur le site internet de l'Ordre :
www.oifq.com
sous la rubrique
« Devenir ingénieur forestier »

AVANT DE DÉBUTER LE STAGE

Faire une demande d'ouverture de dossier à l'Ordre

Échéance : Une fois seulement avant de débiter le stage

Formulaire : *Demande d'ouverture de dossier*

CAS AVEC SUPERVISEUR*

**(cette personne n'est pas ing.f.)*

NOTE : Dans ces cas, les formulaires ci-dessous sont des EXIGENCES SUPPLÉMENTAIRES

POUR CHAQUE PÉRIODE DE STAGE REPREDRE LES ÉTAPES 1 À 4 JUSQU'À UN TOTAL DE 32 SEMAINES

(Se référer au *Guide du stagiaire*)



| | | |
|--|--|---|
| 1. S'inscrire à la période de stage | <p>Échéance : 2 semaines après la première journée de travail</p> <p>Formulaires : <i>Inscription à la période de stage</i> <i>Identification du maître de stage (ingénieur forestier)</i></p> | <p>Échéance : idem</p> <p>Formulaire : <i>Identification du superviseur</i></p> |
| 2. Faire les semaines de travail | | |
| 3. Transmettre les documents nécessaires à l'Ordre | <p>Échéance: 1 mois après la dernière journée de travail</p> <p>Formulaire : Envoi à l'Ordre : <i>Attestation de la période de stage</i> Un <i>Rapport de stage</i> écrit doit être fourni dans tous les cas <u>SAUF</u> s'il s'agit d'un stage coopératif I, II, III ou IV ou d'un stage en milieu de travail I, II, III ou IV organisé et par l'Université Laval (se référer au <i>Guide de rédaction du rapport de stage</i>)</p> | <p>Échéance : idem</p> <p>Formulaire : <i>Rapport du superviseur</i></p> |
| 4. L'Ordre analyse le dossier et confirme le nombre de semaines cumulées par lettre au stagiaire | | |